

|  |  |
|--|--|
| <b>Domaine</b>   | Design   |
| <b>Filière</b>   | Bachelor Communication visuelle  |
| <b>Titre du module</b>   | <b>Fondamentaux techniques 2</b>   |
| <b>Type de module</b>  | Module de filière – Module obligatoire *   |
| <b>Code</b>  | 22FTE  |
| <b>Type de formation</b>                                       | Bachelor   |
| <b>Crédits ECTS</b>  | 6 ECTS   |
| <b>Semestre</b>  | Semestre 2   |
| <b>Lieu</b>  | HEAD – Genève  |
| <b>Prérequis</b>   | Avoir validé le module Fondamentaux techniques 1   |
| <b>Langues principales</b>                                     | Français   |
| <b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b> | <p><b>Motion design – Intro</b> : Acquérir les connaissances techniques de base pour maîtriser la conception graphique en mouvement.</p> <p><b>WEB design – Intro</b> : Comprendre et savoir hiérarchiser des contenus à publier sur un site internet. Comprendre le fonctionnement d'un CMS simple et maîtriser sa mise en place. Pouvoir personnaliser graphiquement celui-ci en fonction d'une ligne graphique existante ou personnelle.</p>  |
| <b>Contenu et formes d'enseignement</b>                        | <p><b>Motion design – Intro</b> : Apprentissage du logiciel After Effects ; cours magistral en alternance avec des exercices pratiques et réalisation d'un projet personnel dans lequel l'étudiant·e met en pratique les différents points abordés dans le cours.</p> <p><b>WEB design – Intro</b> : Rappel des connaissances de base HTML/CSS. Démonstration et prise en main du CMS Wordpress, installation sur un serveur externe personnel. Personnalisation graphique, sur la base d'un projet personnel fictif, d'un projet d'atelier ou réel.</p>   |
| <b>Modalités d'évaluation et validation</b>                    | <p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Motion design – Intro</b> : L'évaluation est établie sur l'ensemble des réalisations de l'étudiant·e.</p> <p><b>WEB design – Intro</b> : Une évaluation globale du projet réalisé par l'étudiant·e, portant sur la partie technique, graphique et ergonomique de celui-ci.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant·e a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p> |
| <b>Modalités de remédiation et de répétition</b>               | <p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant·e·s concerné·e·s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe le semestre suivant.</p>  |
| <b>Enseignant·e·s</b>  | Vincent de Vevey, Claudy Iannone, Vincent Zaugg  |
| <b>Nom du/de la responsable du module</b>                      | Lysianne Léchet Hirt   |
| <b>Descriptif validé le</b>                                    | 06.10.2020   |
| <b>Par</b>   | Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève   |

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014